

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 septembre 2016 - 20h

Le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Eglise s'est réuni le 08 septembre 2016, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, Maire.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Les points soumis à délibération sont les suivants :

1) Convention de groupement de commandes entre la commune, la communauté de communes et le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, eaux pluviales et eau potable cour Mouchel

Un projet de convention détaille les prestations attendues par chaque partie ainsi que les modalités du partenariat. Il prévoit que la commune de Saint-Pierre-Eglise assurera :

- La maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux eaux pluviales et à la voirie,
- L'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Les frais relatifs aux opérations de mise en concurrence seront pris en charge par les maîtres d'ouvrage par tiers et feront l'objet d'un remboursement à la commune.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de groupement de commandes.

2) Désignation des conseillers municipaux appelés à siéger à la commission d'appel d'offres dans le cadre du groupement de commandes exposé en 3

L'assemblée, à la majorité des membres présents ou représentés (3 abstentions) désigne Monsieur le Maire pour siéger à ladite commission d'appels d'offres en qualité de membre titulaire, et Monsieur LARONCHE, conseiller municipal, pour y siéger en qualité de membre suppléant.

3) Attribution d'une subvention à l'association « Les écuries de la Godheuserie »

Cette association, située à Carneville, a pour objet principal la diffusion et la promotion des pratiques d'attelage. Elle organise notamment des formations et des concours.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les écuries de la Godheuserie » d'un montant de 50 euros.

4) Recrutement d'un salarié pour l'équipe technique en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Pour mémoire, le contrat d'accompagnement dans l'emploi ou CAE est un contrat aidé par l'Etat, de droit privé, qui a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle dans le secteur non marchand des personnes sans emploi et qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La durée hebdomadaire minimale de travail est de 20 heures.

L'emploi en CAE est exonéré de cotisations patronales de sécurité sociale (sauf accidents du travail et maladies professionnelles) dans la limite du SMIC, de la taxe sur les salaires, la taxe d'apprentissage et de la participation à l'effort de construction.

L'assemblée, à la majorité des membres présents ou représentés (3 abstentions) autorise Monsieur le maire à recruter un salarié polyvalent en contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 16 septembre 2016, pour une durée d'un an renouvelable, à 20 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du SMIC en vigueur, et son inscription au tableau des emplois.

5) Demande de subvention LEADER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la municipalité a engagé une réflexion sur l'évolution du centre-bourg de la commune, autour de 4 axes directeurs : l'accessibilité des services et des commerces, le maintien et le développement de l'activité, la convivialité et le lien intergénérationnel, le cadre de vie.

Sur cette base, une programmation de travaux a été adoptée au titre des exercices budgétaires 2015 et 2016. Elle couvre les opérations suivantes :

- La réfection d'une partie des trottoirs de la Place de l'Abbé de Saint-Pierre et du bas de la rue du Calvaire, qui y accède, avec mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite),
- L'aménagement du square du 8 mai avec installation d'une double aire de jeux pour enfants de 2 à 10 ans et d'un espace pique-nique, ainsi que le réaménagement paysager du site,
- L'amélioration de la signalétique.

Le projet a reçu un avis favorable de la commission chargée du pré-examen des dossiers pour l'attribution d'une subvention au titre du programme européen LEADER.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise Monsieur la maire à solliciter une subvention d'un montant de 40 000 euros au titre du programme européen LEADER.

La séance est levée à 20h55.